

COLLÈGE F-X. VOGT		Année scolaire 2021/2022
Département de STT	CONTRÔLE	09 octobre 2021
EPREUVE DE COMPTABILITE		
Niveau : PSES	Durée : 2heures	Coeff : 4

Documents et matériels autorisés :

- Plans comptables OHADA
- Calculatrices non programmables

L'épreuve comporte trois parties indépendantes.

PREMIERE PARTIE : Connaissances du cours (4pts)

1. Définir les termes : rabais, remise, escompte, port facturé 2pts
2. Quelle différence faites-vous entre 2pts
 - Facture doit et facture d'avoir
 - Net commercial et net financier.

DEUXIEME PARTIE : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (8pts)

La société AGROCAM B.P 456, n° d'immatriculation : Z 12 33 44 23 84 972 ; Yaoundé quartier NKOMKANA, lieu dit « New city », Téléphone fixe : 222 24 56 75, Fax : 222 24 46 60, vous fournit les éléments suivants en vue de sa déclaration de TVA du mois de septembre 2021.

➤ Achat de marchandises en septembre 2021 :	14 310 000 FTTC	
➤ Achat des biens et services en septembre 2021 :	4 000 000 FHT	
➤ Achat d'un camion en septembre 2021 :	7 000 000 FHT	
➤ Ventes totales en septembre 2021	35 000 000 FHT	(1)
➤ Crédit de TVA en août 2021	100 000 F	

T.A.F:

1. Calculer la TVA due du mois de septembre 2021. 2pts
2. Présenter la fiche de déclaration en annexe 1 (la rendre avec la copie) 4pts
3. Passer au journal classique de la société AGROCAM les écritures de déclaration et de paiement par chèque bancaire n° 19642509w sur la BICEC agence du parc le 10 octobre 2021. 2pts

(1) Dont 3 000 000 F concernant les exportations et 5 000 000 F d'opérations exonérées

TROISIEME PARTIE : OPERATIONS COURANTES

(8Pts)

L'entreprise DADA a réalisé les opérations suivantes au cours du mois de septembre 2021

Entreprise DADA Doit : NANA Facture N° 111 du 23/09/2021		Entreprise BOUBA Doit : DADA Facture N° 97 du 10/09/2021	
Marchandises	600 000	Marchandises	5 000 000
Remise 8%	Remise 10%
NCI	Net commercial
Remise 5%	Escompte 2%
NC2	524 400	Net financier
Escompte 1%	Port facturé H.T	50 000
Net financier	TVA 19,25 %
Port payé TTC	NAP
TVA 19,25		
NAP		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Au comptant en espèces </div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Règlement 1/3 en espèces 1 /2 par chèque bancaire. Reste à crédit </div>	

Entreprise DADA Avoir : NANA Facture n° 141 du 25/09/2021		Entreprise BOUBA Avoir : entreprise DADA Facture N° 38 du 15/09/2021	
Retour des marchandises vendues le 23/09/2021	200 000	Retour de 1/4 des marchandises achetées le 10/09/2021

CENTRAL VOYAGE	
<u>Règlement Frais de transport en espèces</u>	
Montant HT : 150 000	
TVA 19,25% : <u>28 875</u>	
Montant TTC : 178 875	
Le 23/09/2021	

Entreprise BOUBA	
Avoir	
DADA	
<u>Facture avoir n° 24 du 17/09/2021</u>	
Rabais sur facture N° 97	200 000
TVA 19,25 %	38 500
NAD	238 500

T.A.F :

1) compléter les factures ci-dessus

4Pts

2) Enregistrer les documents ci-dessus au journal de l'entreprise DADA.

4Pts

sujetexa.com

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

4- CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ	Base	Taux	Montant de la taxe
Opérations taxables au taux normal (détails annexés) ¹	L17	19,25%	
Montant du Droit d'Accises (= principal L16)	L18	19,25%	
Taxe de séjour dans les Ets d'hébergement (= L100)	L19	19,25%	
Autres opérations taxables (détails annexés) ²	L20		
Exportations (taxables au taux zéro) :	L21	0%	0
Chiffre d'affaires exonéré :	L22		
CA global hors taxes = L17 + L18 + L19 + L20 + L21	L23		

5- TVA DÉDUCTIBLE		
Prorata prévisionnel (Assujettis partiels) Cf. DSF exercice n-1	L24	%
Report du crédit antérieur : (L38 de la déclaration précédente)	L25	
TVA déductible sur achats locaux :	L26	
TVA déductible sur services locaux :	L27	
TVA déductible sur achats à l'étranger	L28	
TVA déductible sur services et autres rémunérations versées à l'étranger	L29	
Total TVA déductible : L25+L26+L27+L28+ L29	L30	
TVA déductible au prorata prévisionnel (assujettis partiels): L24 X L30	L31	

6- RÉGULARISATIONS EXCEPTIONNELLES		
Régularisation de TVA déductible ou TVA déjà retenue à la source (-)	L32	
Régularisation de TVA prise en charge par l'Etat (-)	L33	
Régularisation sur cession d'éléments de l'actif immobilisé à reverser (+)	L34	
Régularisation de TVA à reverser et autres (+)	L35	

7- TVA À PAYER OU CRÉDIT DE TVA		
TVA collectée (L17 + L18 + L19 + L20)	L36	
TVA déductible : <input type="checkbox"/> (L30) ou <input type="checkbox"/> (L31)	L37	
Régularisation TVA à déduire : (L32 + L33)	L38	
Régularisation TVA à reverser : (L34 + L35)	L39	
TVA à payer : (L36 - L37 - L38 + L39)	L40	
Crédit de TVA :	L41	
Remboursement demandé : (Préciser le montant)	L42	
Crédit à reporter : (L41 - L42)	L43	

8- TOTAL DE TVA À PAYER	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
TVA à payer : (L40)	L44			
TVA retenue à la source (Entreprise habilitée):	L45			
TVA retenue sur rémunération versée à l'étranger :	L46			
Montant à payer : (L44 + L45 + L46)	L47			

¹Y compris les opérations dont l'Etat prend en charge la TVA.
²Opérations taxables aux taux et/ou bases spécifiques.